

**DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune de VILLIEU-LOYES-MOLLON  
République Française

Membres afférents au Conseil : 27  
En exercice : 27  
Qui ont pris part à la délibération : 25  
Date de la convocation : 23/03/2023

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric BEAUFORT, Maire.

**Membres présents :**

Mesdames Annie BERLAND, Sylvie BLANCHARD, Christine CASTEUR, Frédérique CHRISTIN, Hélène JOSSERAND, Joëlle KRUCHTEN, Florence LA ROSA, Valérie MARZOLLA.

Messieurs Alain BENGUIGUI, Patrick BESACIER, Sébastien BOUSSELIN, Michel BOZZACO COLONA, Michel COLLET, Philippe DORKEL, Alain GONARD, Bernard GUERS, Jean-Marc MAZAT, Bruno PICHAT, Olivier RIGAUD.

**Membres absents excusés :**

Monsieur Rémy BRUNETTI qui donne son pouvoir à Alain GONARD  
Madame Roselyne BURON qui donne son pouvoir à Sylvie BLANCHARD  
Madame Paméla NESTEROVITCH qui donne son pouvoir à Madame Florence LA ROSA  
Madame Nicole QUINTANA qui donne son pouvoir à Madame Rita ERIGONI  
Monsieur Serge THEBAULT, absent excusé  
Madame Marie DOMINGUEZ, absente excusée

**Secrétaire de séance :** Monsieur Olivier RIGAUD

**OBJET : INSTITUTIONS – Désignation du représentant de la Commune à la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire du Bugey**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément aux statuts de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire du Bugey, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la commune au sein de la CLI.

Monsieur Guillaume LARDON avait fait part de son intérêt pour exercer cette fonction et avait été élu délégué titulaire, par délibération n°08\_04\_2020 du 18 juin 2020. Ayant démissionné de ses fonctions de conseiller municipal, il convient alors de désigner un nouveau délégué titulaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune auprès de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire du Bugey ;

Considérant la candidature de Monsieur Patrick BESACIER au poste de délégué titulaire ;

**DESIGNE Monsieur Patrick BESACIER, délégué titulaire.**

DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire du Bugey.

Ont voté pour : 25  
Ont voté contre : 0  
Se sont abstenus : 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire

